

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 septembre 2018

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 825

présenté par  
Mme Dubost et M. Lescure

-----  
**ARTICLE 61**

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« Le premier alinéa de l'article L. 322-1-3 est complété par une phrase ainsi rédigée »,

les mots :

« Après le deuxième alinéa de l'article L. 322-1-3, il est inséré un alinéa ainsi rédigé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.